

L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ à Courtelary

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 5 Mai 1971

SOMMAIRE

L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ à Courtelary — Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1971 — Doublement de la voie entre Ligerz et Tüscherz — Quelques aspects du marché des euro-devises — L'évolution de l'épargne dans les ménages privés — L'industrie du ciment contre la pollution

L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ à Courtelary

L'ADIJ a tenu son assemblée générale, pour la première fois dans son histoire, à Courtelary, le samedi 8 mai 1971. Parmi les invités de marque qui ont participé à ces assises annuelles, signalons MM. Maurice Péquignot, conseiller aux Etats, André Cattin, président du Grand Conseil, et Henri Huber, conseiller d'Etat.

Dans ses propos introductifs, le président de l'ADIJ, M. René Steiner, évoqua en particulier la mission de l'ADIJ, « qui n'a en vue que l'intérêt général du pays jurassien, hors de toute considération de confession, de langue, de politique partisane, au-dessus de la question jurassienne ».

Le trafic à Delle

Commentant ensuite le rapport d'activité 1970, M. Steiner donna connaissance des chiffres du trafic marchandises enregistré en 1970 à la frontière franco-suisse à Delle : 566 000 tonnes nettes (+ 25 000), dont 435 000 par le chemin de fer (+ 3000) et 131 000 par la route (+ 22 000). Quatre-vingt-cinq pour cent de ce trafic (ou 371 000 tonnes) sont des marchandises en transit international.

Le rapport du comité et ceux des différentes commissions ayant été approuvés, M. René Domont, trésorier de l'ADIJ, présenta les comptes 1970, qui bouclent avec un léger reliquat actif, sur 154 000 fr. environ de dépenses. A noter toutefois que l'ADIJ a constitué un fonds de réserve de 30 000 fr. pour le secrétariat permanent. Ce redressement financier, après les déficits des exercices 1968 et 1969, est dû à une augmentation de la subvention de l'Etat et à une réduction des dépenses de l'ADIJ. Ces comptes furent adoptés après rapport de M. W. Wüst au nom des vérificateurs.

M. René Domont donna encore connaissance du budget 1971, qui prévoit un excédent de dépenses de 14 000 fr. environ, sur un total de 163 000 fr.

Allocution de M^e Cattin, président du Grand Conseil

Après cette première partie de la séance administrative, M^e André Cattin, président du Grand Conseil, fit une remarquable allocution pour apporter le salut des autorités cantonales. Il déclara que le Grand Conseil et le gouvernement suivaient avec intérêt les efforts remarquables déployés par l'ADIJ en vue de sauvegarder les intérêts du Jura dans les différents secteurs de son activité et de créer un climat favorable à une politique de croissance. C'est d'ailleurs bien un tel climat que s'efforcera de créer la nouvelle loi sur l'encouragement de l'économie, mais il serait hasardeux d'attendre de cette loi des miracles. L'intérêt privé restera le grand moteur de la croissance économique, et l'Etat ne saurait se substituer à l'économie privée.

M^e André Cattin exprima ensuite sa conviction que le développement économique du Jura postule l'apaisement du climat politique. Il souhaite que toutes les bonnes volontés se mettent au travail pour rechercher ensemble une solution du problème jurassien, qui représente bien un obstacle au développement économique et touristique du Jura.

Elections

Passant aux élections statutaires, l'assemblée enregistra les démissions des membres suivants du comité : MM. P. Andrey, La Neuveville, M. Beuret, Le Bémont, F. Montavon, Belprahon, R. Rem, Laufon, et Ch. Zimmermann, Saignelégier. Furent désignés pour leur succéder : Mme Marianne Trœhler, La Neuveville, Georges Morand, Belprahon, A. Studer, Laufon, Paul Simon, Saignelégier. Mme Marianne Trœhler, conseillère municipale à La Neuveville, la première femme à siéger au comité de l'ADIJ, reçut des fleurs du président.

Trois membres d'honneur furent ensuite désignés : M. Henri Huber, conseiller d'Etat, secrétaire adjoint de l'ADIJ durant une brève période en 1946 puis membre du comité, M. Willy Sunier, préfet de Courtelary, membre du comité central depuis vingt-cinq ans et vice-président depuis vingt ans, et M. Paul Andrey, maire de La Neuveville, depuis vingt-cinq ans membre du comité central. M. Huber remercia de l'honneur qui lui était fait et exprima son attachement à l'ADIJ.

Le préfet Sunier quitte la vice-présidence

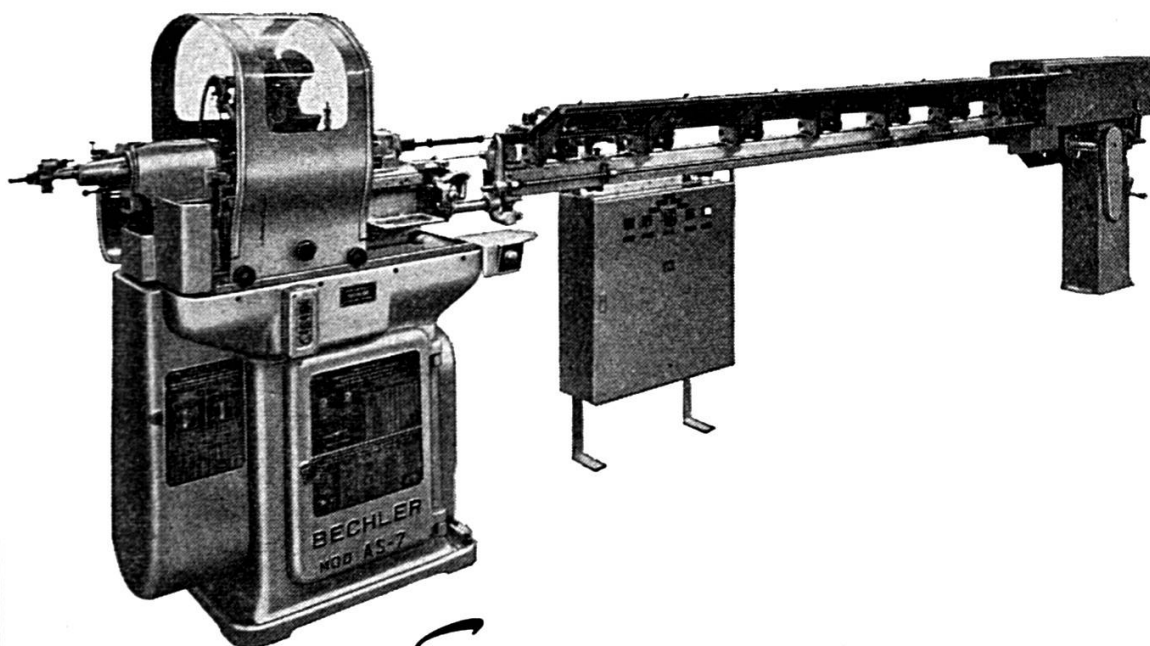
Le président apprit ensuite à l'assemblée la démission, des fonctions de vice-président et de membre du bureau, de M. Willy Sunier, préfet de Courtelary, qui restera toutefois membre du comité central. M. Sunier, dit le président, a joué un rôle important à l'ADIJ, et a su toujours faire preuve en particulier de modération et de conciliation. Le président de l'ADIJ remit au vice-président sortant un tableau de Serge Voisard représentant la maison familiale des Sunier à Nods.

M. Willy Sunier, très ému, remercia. Il évoqua les idées de simplicité, de liberté, de dévouement aux institutions du pays, mais en même temps de fière et ombrageuse indépendance dans lesquelles il y avait été élevé. Approchant de l'âge de la retraite, il jeta un regard rétrospectif plein de sagesse et de sérénité sur sa carrière, qui l'a conduit du district de La Neuveville à celui de Courtelary. Il termina en remerciant le président et les membres du comité directeur de l'ADIJ.

Augmentez la
production de
vos tours
automatiques

BECHLER

Chargeur automatique MULTIBAR



Savez-vous que...

le chargeur automatique « MULTIBAR », pour
tours automatiques BECHLER, offre de nom-
breux avantages, en particulier :

- Fonctionnement silencieux.
- Aucune préparation préliminaire des barres !
- La première pièce est toujours bonne !
- L'extraction de la chute de barre et le ravitaillement par la nouvelle barre s'effectuent automatiquement en quelques secondes !

ANDRÉ BECHLER S.A. 2740 MOUTIER

Fabrique de tours automatiques

1532

Matériaux S.A. à Delémont

fabrique des

pavés en béton

épaisseur 8 cm.

destinés aux routes communales, vicinales et forestières
aux places de parcs, sentiers de jardins, etc.

1539

Si vous désirez

choisissez

connu

une montre de qualité

un balancier en

bronze au béryllium

sous le nom de

Glucydur

c'est un gage de précision



Marque déposée par

Les Fabriques de Balanciers Réunies

1553

La double voie entre Moutier et Granges

L'assemblée approuva ensuite le programme d'activité 1971 de l'ADIJ.

Dans les divers, M. Georges Morand, député de Belprahon, attira l'attention de l'assemblée sur l'intérêt du postulat développé au Grand Conseil par M. Marc Haegeli, député de Tramelan, et demanda que l'ADIJ prenne officiellement position en sa faveur, ce qui fut fait par le vote de la résolution suivante :

« L'Association pour la défense des intérêts du Jura, réunie en assemblée générale le 8 mai 1971 à Courtelary, soutient sans réserve tous les efforts déployés en vue de l'amélioration de l'équipement de la ligne de chemin de fer Bâle-Bienne, et en particulier le postulat du député Haegeli déposé au Grand Conseil bernois demandant la mise à double voie de la ligne Moutier-Longeau. »

Enfin, M. Maxime Chappuis, sous-directeur de Boillat S.A., à Reconvilier, fit une intervention en faveur de la mise sous protection des Franches-Montagnes, menacées par des projets de constructions touristiques trop nombreuses et par un élevage intensif. Cette intervention fut transmise au comité pour étude.

Conférence du professeur Schaller

Sitôt après la séance administrative, l'assemblée eut le grand plaisir d'entendre une conférence du professeur François Schaller, des Universités de Lausanne et Berne, sur « L'heure des choix ». L'éminent économiste jurassien préconisa l'adoption d'une politique conjoncturelle apte à lutter contre l'inflation et l'établissement d'un ordre de priorité dans les investissements.

Pour terminer, ce fut l'apéritif, marqué par les allocutions de MM. Erismann, maire de Courtelary, et Weil, directeur technique de la Fabrique de chocolats Bloch, et le déjeuner, fort bien servi à la halle de gymnastique du Collège.

ADIJ

Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1971

Commission des affaires communales

- a) Examen et publication des travaux des groupes de travail concernant la protection et l'épuration des eaux, la destruction des ordures, les constructions scolaires et le Conseil général dans les communes.
- b) Etude d'un système de contrôle des habitants dans les communes ; ce système devrait donner instantanément et en permanence tous les renseignements démographiques utiles aussi bien à l'économie qu'aux statistiques cantonales, régionales et aux organes dirigeants des communes.
- c) Examen des projets de lois et décrets qui touchent l'organisation et l'administration des communes.
- d) Etude d'un nouveau système de cotisations pour les membres de l'ADIJ.